

## Règles de vie



Les matinées proposées par le RAM ont pour objectif d'offrir aux enfants un espace de jeu et d'éveil, et de se familiariser en douceur avec la vie en collectivité.

Pour les assistantes maternelles, c'est également un espace de rencontre et d'échange qui permet de rompre l'isolement.

Pour le bien-être de tous et le bon fonctionnement du groupe, il est important de respecter les règles définies dans ce document.

### ➤ Déroulement de la matinée

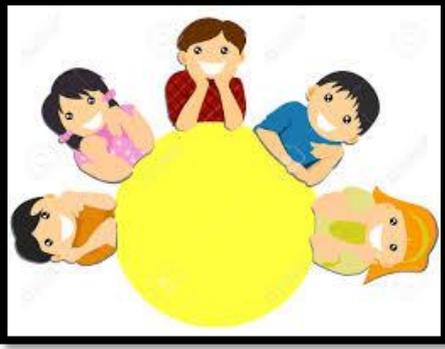


9h00-9h30	accueil et jeux libres
9h30-9h45	goûter
9h45-10h00	regroupement avec comptines ou histoires
10h00- 10h30	une activité dirigée est proposée aux enfants.
10h30-11h30	jeux libres et café.
11h30-12h00	rangement de la salle d'activité.

### ➤ L'accueil

- L'accueil s'effectue à **partir de 9h00**. Il est préférable de ne pas arriver avant, pour permettre à l'animatrice d'installer les lieux et d'accueillir les enfants de manière optimale.
- Les poussettes doivent rester dans le hall d'accueil **si aucun enfant n'est amené à s'y reposer durant la matinée**. Les manteaux peuvent également y être déposés.
- Pour son confort et son bien-être, l'enfant devra arriver reposé, changé, habillé et nourri quand cela est possible.
- On peut solliciter l'enfant pour dire bonjour et au revoir. Cependant un temps d'adaptation aux lieux et aux personnes peut être nécessaire. Il convient donc de ne pas le forcer.
- Pour faciliter une arrivée en douceur, chaque assistante maternelle peut accompagner les enfants qu'elle accueille vers les jeux mis à leur disposition.

## ➤ Le goûter



Lors de chaque matinée, un goûter est servi aux enfants.

Celui-ci est composé de produits variés (laitages, fruits, pain...), apportés par les assistantes maternelles.

- Un tableau d'inscription est à disposition dans la salle d'activité, afin qu'un roulement soit respecté.

**Chacune devra donc veiller à participer** si les enfants accueillis sont régulièrement présents au goûter.

- Lors du goûter, il est demandé aux enfants de rester assis pour boire ou manger.

- Le goûter doit être proposé mais pas imposé. Le but est la découverte du goût et le partage d'un moment de convivialité.

- Si elle n'est pas occupée avec un autre enfant, l'assistante maternelle pourra participer activement à ce moment, ainsi qu'au rangement et au nettoyage.

## ➤ Les comptines et les histoires.

Un temps de regroupement est proposé, afin de permettre un retour au calme, avant les activités dirigées.

- Durant ce moment, la participation des assistantes maternelles est la bienvenue.

- De même, il est important d'éviter les bavardages entre adultes pendant les temps de chansons ou d'histoires, pour ne pas perturber l'attention des enfants.

## ➤ Les activités

Lors de chaque matinée, une activité est mise en place pour les enfants : activité sensorielle, manuelle, motricité...

- Il est nécessaire de ne pas imposer à l'enfant une activité à laquelle il n'aurait pas envie de participer.

**Il est toutefois important de lui proposer systématiquement cette activité**, et de rester près de lui pendant toute sa durée

- Dans la mesure du possible, l'enfant devra faire son activité seul, l'essentiel étant le plaisir pris, la découverte et non le résultat obtenu.

Si l'enfant n'est pas en capacité de réaliser l'activité, **l'adulte ne devra pas la faire à sa place.**



## ➤ Le temps café

Un café est proposé en fin de matinée. Le service et le rangement sont pris en charge par les assistantes maternelles.

Ce moment peut également être un temps d'échanges entre assistantes maternelles.

**Toutefois, il ne doit pas être prolongé et l'attention envers les enfants doit rester prioritaire.**

## ➤ Les jeux libres

Un temps de jeux libres est proposé aux enfants, en début et en fin de matinée.

Les jeux libres permettent à l'enfant de développer ses capacités et sa créativité, mais favorisent aussi la confiance en soi et l'autonomie.

**Ce temps nécessite la présence de l'adulte auprès des enfants.** Il est important que les assistantes maternelles se dispersent dans la pièce, afin d'assurer une surveillance des enfants, de les observer et de répondre à leurs sollicitations.

Une présence physique auprès des bébés (tapis) est également indispensable, afin de garantir leur sécurité, de les rassurer, mais aussi de les accompagner dans leurs 1ères découvertes.

## ➤ Règles générales

### ▪ Activités sur inscription

- Pour des raisons de sécurité ou de confort, certaines activités peuvent avoir lieu sur inscription.

Les bulletins d'inscriptions devront être remis à l'animatrice **au plus tard le vendredi précédent** la semaine de l'activité.

- Les assistantes maternelles non inscrites ne pourront pas être acceptées lors de ces matinées.

- L'assistante maternelle inscrite devra contacter l'animatrice pour signaler tout changement (absence, enfant supplémentaire...), avant de se rendre au Relais.

- Lors de ces matinées (éveil musical, médiathèque...), **il est important de respecter les horaires** afin de ne pas perturber l'activité en cours par un éventuel retard.

### ▪ Maladie

L'enfant malade ou contagieux ne pourra pas être accueilli lors des temps d'éveil, pour son propre confort et pour celui des autres.



## ▪ Accueil des périscolaires

En raison de la forte fréquentation et de la configuration de la salle d'activité, les périscolaires ne pourront pas être accueillis lors des matinées d'éveil.

Des exceptions peuvent avoir lieu, uniquement avec l'accord préalable de la responsable.

## ▪ Responsabilité de l'assistante maternelle

Chaque assistante maternelle est responsable des enfants qu'elle accueille durant toute la matinée.

**Elle doit donc rester physiquement présente auprès d'eux durant toutes les activités proposées : jeux libres, chansons, goûter, atelier dirigé.**

En cas d'absence de courte durée (toilettes ou change d'un autre enfant), il est nécessaire de prévenir la responsable du RAM ou une autre assistante maternelle pour veiller sur les autres enfants présents.

## ▪ La place des adultes

- **Chacun devra avoir un comportement positif, agréable et respectueux envers les enfants et les autres adultes. On évitera donc le jugement.**

- En présence des enfants, **les adultes doivent être attentifs à la nature de leurs échanges**, et éviter de s'étendre sur des sujets personnels. De même, ils seront vigilants quant au vocabulaire employé.

- Ils sont également tenus à **un devoir de discrétion** et doivent veiller à la confidentialité de ce qui se dit. La vie privée de l'enfant et de sa famille doivent être respectées.

Si besoin, il est possible de demander à la responsable de se voir en aparté pour discuter d'éventuelles difficultés ou questions.

- Il est important d'être attentif aux autres, de s'écouter et de limiter le volume sonore pour le bien-être de tous. De même, l'utilisation des téléphones portables doit être limitée et réservée aux appels urgents ou de courte durée.

- **Les besoins et les différences** des enfants devront être pris en compte de façon bienveillante. L'adulte devra ainsi répondre aux manifestations agressives (conflits), aux pleurs ou aux sollicitations des enfants de façon calme et réfléchie.



## ▪ Divers

- Le RAM est ouvert à toutes les assistantes maternelles, il est donc important de favoriser l'intégration des nouvelles participantes.

- Chacun arrive et repart librement selon ses disponibilités et selon le rythme des enfants. Il est cependant conseillé d'arriver avant le début de l'activité dirigée, pour permettre à l'enfant d'avoir un temps de jeu et de s'appropriier les lieux.

- Si elles en ont la possibilité, les assistantes maternelles pourront s'investir dans le nettoyage et le rangement, la priorité restant d'être attentives aux enfants accueillis.

## ➤ Le rôle de la responsable

- La responsable est chargée de l'installation, de l'organisation et de l'animation pendant la matinée. Elle ne peut en aucun cas remplacer l'assistante maternelle. Elle peut néanmoins intervenir si besoin en soutien à l'assistante maternelle.
- La responsable est garante du cadre lors des matinées d'éveil. Elle veille au respect des horaires, des lieux et des personnes.
- Elle reste à l'écoute des demandes, remarques et difficultés rencontrées par les assistantes maternelles et se tient à leur disposition à tout moment pour en discuter.
- Le Lundi matin et le Jeudi matin (**et uniquement lors de ces 2 matinées**) l'animatrice peut être contactée au numéro suivant : 06 88 73 30 28.

Fait à Montebourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Elvire MORAND

Signature de l'assistante maternelle